

2026 - Partenariats proposés par la SRIAS

Comme chaque année, la SRIAS a signé différents partenariats. Certains ouvrent droit à une subvention au séjour de la SRIAS (*partenaire subventionné*) d'autres simplement à une réduction sur les tarifs proposés (*partenaire conventionné*).

Vacances Adultes/familles ou enfants subventionnées	    
Séjours Adultes ou enfants conventionnés	  

Pour visualiser tous les partenaires Vacances Adultes/Familles ou séjours enfants (thématique Vacances)

[Cliquez-ici](#)

Quelques rappels importants :

Les inscriptions sont à effectuer directement auprès des partenaires suivant les modalités précisées pour chacun d'entre eux. Ces derniers sont également à votre écoute pour répondre à vos questions.

Les séjours sont accessibles aux enfants ou adultes porteurs de handicap. Prendre contact avec l'organisme choisi pour accord préalable.

Les subventions de la SRIAS sont limitées aux crédits disponibles au moment de la demande. Un nouveau mode de calcul du quotient familial a été adopté.

Deux types de partenariats :

- 1 Un partenariat avec subventions de la SRIAS suivant l'application d'un quotient SRIAS (partenaire dit **subventionné**)
- 2 un partenariat simple (partenaire dit **conventionné**). Les offres promotionnelles des partenaires sont cumulables.

Pour rester informé, n'hésitez pas à vous abonner en cliquant [ICI](#)